

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2024

<b>DELIBERATION N°CP2024- 09/4/28 DOSSIER N°6480</b>	<b>CONCESSION DE LOGEMENT DANS LES COLLEGES : CONVENTIONS D'OCCUPATION PRECAIRE (COP) COLLEGES DE FELLETIN ET MARTIN NADAUD DE GUERET</b>
--	---

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Catherine GRAVERON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN  
Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE  
Catherine DEFEMME à Franck FOULON  
Thierry GAILLARD à Nicolas SIMONNET  
Mary-Line GEOFFRE à Eric BODEAU  
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH  
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN  
Guy MARSALÉIX à Hélène PILAT  
Patrice MORANCAIS à Marie-Christine BUNLON

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Coordination des Collèges*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

**OBJET : CONCESSION DE LOGEMENT DANS LES COLLEGES :  
CONVENTIONS D'OCCUPATION PRECAIRE (COP) COLLEGES DE  
FELLETIN ET MARTIN NADAUD DE GUERET**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,  
VU la délibération N°14/3/10 du 30 juin 2014 du Conseil général adoptant le règlement départemental relatif à l'attribution des concessions de logements dans les collèges ;*

VU le budget de l'exercice,  
VU le rapport CP2024-09/4/28 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- de donner un avis favorable aux attributions de logement de fonction par convention d'occupation précaire (COP) présentées par les Chefs d'Établissement du collège Jacques GRANCHER de FELLETIN et Martin NADAUD de GUERET ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer les cinq conventions d'occupation précaire. 

La convention avec le réseau CANOPE est jointe en annexe à la présente convention et les autres conventions d'occupation précaire sont jointes en annexe confidentielle à la présente délibération.

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**